

« ARTS ET GOURMANDISES »



14 – 15 novembre 2015

Comme convenu, nous vous transmettons le bulletin d'inscription concernant votre participation au marché de Noël qui aura lieu à Gometz la Ville, les 14 et 15 novembre 2015 intitulé :

« Arts et Gourmandises ».

Cette manifestation organisée par l'association « Culture Fêtes et Sports » de Gometz la Ville a pour but de réunir exclusivement des artisans et créateurs dans une ambiance conviviale.

A cette occasion, nous souhaitons offrir au public un panel d'objets originaux et de qualité à l'approche des fêtes de Noël.

L'équipe d' « Arts et Gourmandises », Corinne, Nathalie et Martine, vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre manifestation.

Corinne
LLORET

Nathalie
LEREBOUR

Martine
PAILLIOT



C.F.S. Culture, Fêtes et Sports de Gometz-la-Ville
Association Loi de 1901, publiée au JO N° 97 du 25 Avril 1977
N° SIRET 329 025 423 00016
Adresse courrier : 9 Rue de Janvry – 91400 Gometz-la-Ville
www.cfs-gometzlaville.com

« ARTS ET GOURMANDISES »



REGLEMENT

1/ Date de la manifestation :

- Les 14 et 15 novembre 2015.

2/ Localisation :

- Foyer rural de Gometz la Ville (91) Essonne.

3/ Horaires d'ouverture au public :

- Le samedi 14 novembre 2015 de **13h00** à 19h00 ;
- Le dimanche 15 novembre 2015 de 10h00 à 18h00.

4/ Installation et dépose des stands :

- L'installation des stands doit se faire à **partir de 09h00** le samedi 14 novembre et impérativement avant l'ouverture au public, 13h00.
- La dépose des stands se fera le dimanche 15 novembre à partir de 18h00 (**aucun stand ne sera déposé avant 18h00**).

5/ Remerciements du Président du CFS :

Monsieur Didier VERONNEAU remerciera l'ensemble des artisans et créateurs lors d'un apéritif, **le samedi 14 novembre 2015, 12h00.**



« ARTS ET GOURMANDISES »



6/ Inscription et paiement :

Le bulletin d'inscription accompagné du règlement à l'ordre du

CFS Gometz la Ville, doit être retourné avant le **30 septembre**, à :

Madame PAILLIOT Martine

3, Chemin des Nonnes

91400 Gometz la ville.

Pour les nouveaux participants créateurs, merci de joindre des photos de vos réalisations.

7/ Confirmation d'inscription :

Un courrier, mail ou sms validant votre inscription vous sera adressé **la première semaine d'octobre.**

Ne seront prises en compte que les bulletins avec règlement et photos (voir ci-dessus)

8/ Contacts « Arts et Gourmandises » :

Mme Corinne LLORET

Tel : +33 1 60 12 23 13 (après 20h00) - +33 6 88 78 19 96 (laisser message)

Email : corinne.lloret@wanadoo.fr

Mme Nathalie LEREBOUR

Tel : +33 6 32 84 56 52 (laisser message ou sms)

Email : nathalie.lerebour@wanadoo.fr

Mme Martine PAILLIOT

Tel : +33 6 20 30 89 18 (laisser message ou sms)

Email : pailliot.martine@neuf.fr

C.F.S. Culture, Fêtes et Sports de Gometz-la-Ville
Association Loi de 1901, publiée au JO N° 97 du 25 Avril 1977
N° SIRET 329 025 423 00016
Adresse courrier : 9 Rue de Janvry – 91400 Gometz-la-Ville
www.cfs-gometzlaville.com



« ARTS ET GOURMANDISES »



9/ Besoins spécifiques :

L'équipe « Arts et Gourmandises » est à votre écoute.

Appelez nous ou envoyez-nous un sms.

10/ Publicité :

Le CFS se charge de faire la publicité auprès des villes environnantes avec les supports de communications habituels (internet, journaux, flyers, affichages,...).

Il vous appartient de faire votre publicité auprès de vos clients habituels.

Le CFS ne peut être tenu responsable d'un manque de participation du public.

11/ Stationnement des véhicules :

De 09h00 – 11h30 dernier délai, les véhicules des artisans et créateurs sont autorisés sur le parking du foyer rural.

Passé ce délai, les véhicules seront stationnés dans la résidence Montvoisin (un plan vous sera remis).

12/ Assurances vol et détérioration :

- Le foyer rural est assuré et protégé par une alarme en dehors des heures d'ouverture de la manifestation soit (18h00 – 10h00) ;
- Une société de gardiennage s'occupera des stands extérieurs (si nécessaire) ;
- Pendant les heures d'ouverture, le CFS décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des objets exposés.

.....

